

LISTE
des plants expédiés à Rapa-Rurutu-Tubuai.

- 2 Cassia aurculiata
- 2 Bixa orellana
- 2 Sabal palmetto
- 2 Noronhia emarginata
- 2 Fiji fruit
- 2 Berrya ammonila
- 2 Polyalthia caffaecides
- 2 Melia dubia
- 2 Gliricidia maculata
- 2 Pouplemouse
- 2 Guazuma tomentosa
- 2 Anodendron paniculatum
- 2 Pterocarpus indicus
- 2 Chrysophyllum monopyrenum
- 2 Cassia javanica
- 6 Juniperus procera
- 2 Ferns
- 8 Jacaranda mimosifolia
- 2 Bauhinia tomentosa yellow pini
- 2 Parkia biglandulosa
- 8 Desmodium gyrans
- 2 Glycosmis Pentaphylla
- 2 Acrocarpus fraxinifolius

(Embarqués sur la goélette "Mouette" le 3 février 1934).

AVIS

MM. les exportateurs de café sont informés que le taux de la prime à l'exportation du café à répartir au titre du 4^{me} trimestre 1933 est fixé à 2 fr. 10 par kilogramme.

Ils ont un délai de 3 mois, courant du 1^{er} mars 1934, pour demander la liquidation de leur créance.

Les demandes devront être adressées au Gouverneur sous le timbre: Secrétariat Général — 1^{er} Bureau.

AVIS

MM. les exportateurs de bananes sèches sont informés que la prime à l'exportation de la banane est fixée à 0 fr. 75 par kilogramme pour l'année 1933.

Ils ont un délai de trois mois, courant du 1^{er} mars 1934, pour demander la liquidation de leur créance.

Les demandes devront être adressées au Gouverneur sous le timbre: Secrétariat Général — 1^{er} Bureau.

AVIS

Messieurs les commerçants de la place sont informés qu'une adjudication pour la fourniture du pain et du vin nécessaire aux Troupes du Détachement d'Infanterie Coloniale de Tahiti pour le 2^{me} trimestre 1934, aura lieu au

bureau du Capitaine Commandant d'armes le Vendredi 16 mars à 9 heures.

Les cahiers des charges concernant ces fournitures sont déposés au bureau du détachement où ils peuvent être consultés tous les jours.

Avis au public

Le public est informé que les demandes d'autorisations de transferts de propriétés à insérer au *Journal officiel* de la Colonie, en exécution du décret du 4 juillet 1932 inséré au *Journal officiel* de la Colonie du 16 août 1932 n° 16 sont **payables d'avance**.

Aucune demande de cette nature ne sera désormais insérée si elle n'est accompagnée de la somme de *quinze francs* (15 francs) prix forfaitaire fixé pour chaque annonce.

Cette mesure sera applicable à partir du 1^{er} avril 1934.

DEMANDES DE VENTES

M. Théodore Bourgade demeurant à Papeari, demande l'autorisation d'acquérir les droits indivis de M. Tautu a Teuava et de M^{lle} Tetüaea a Teuava demeurant à Papeari, sur les terres "Tetahua" et "Faratauiri" sises à Papeari.

M. Tahipani demeurant à Hakamaii, île Ua Pou, demande l'autorisation de vendre la terre "Haeapa" sise à Hakahau à M. Teikiuŋmapaatata demeurant à Hakahau et la terre "Mamaiai" sise à Hakahetau, même île, à M. Tuera Tapati demeurant à Hakahetau.

M. Tumataorani a Tamahao demeurant à Mahanatoa Raivavae demande l'autorisation de vendre à M^{me} Eiatea a Tufariua demeurant à Anatonu, même île, les terres "Tonatau", "Pioi" et "Matahariua" sises à Mahanatoa.

M. Maoae a Hopuu, demeurant à Tautira demande l'autorisation de louer pour 9 ou 18 ans à M. et M^{me} Nelson R. Wolfe, demeurant à Paea, une parcelle de la terre "Atitiapehu" sise à Paea.

M. Bunkley, propriétaire à Papeete, demande l'autorisation d'acquérir :

1° de M. Tihoni a Taie et de M^{me} Narii a Hiro demeurant à Pirae, la terre Tahutumumu 1, sise à Fanatea district de Faaa.

2° de M. Tihoni a Taie et de M^{me} Teraihei a Tautira a Tuarau demeurant à Opoa, Raiatea, une parcelle de la terre Tahutumumu sise à Fanatea, district de Faaa.

M. Lucien Sigogne, demande l'autorisation de vendre à M. Jean Degage, demeurant à Faaa, une parcelle de dix ares environ de la terre Tahutumumu sise à Faaa.